



VILLE DE MAROMME

Extrait des Registres des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 15
Séance du 1^{er} octobre 2026

Date de convocation : 22/09/2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 33

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le premier octobre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de MAROMME, régulièrement convoqué, s'est réuni à la canopée, Salle Taïga, sous la présidence de M. LAMIRAY David, Maire,

Sont présents : M. LAMIRAY David, Maire, Mme MASURIER Marie-Claude, M. HARDY Didier, Mme M'BODJ VOISIN Aissatou, M. AÑO Marc, Mme POULAIN Christelle, M. FERNANDES Quentin, Mme BREILAM Isabelle, M. ROBAT Christophe, Mme TCHILATCHAVA Alexandra, Maires-adjoints, Mme AÑO Alex, M. FLIPO Nicolas, Mme SARTI Angéla, M. SOUMARÉ Oumar, Conseillers municipaux délégués, Mme LEPRINCE Marie-Chantal, M. FLAIAUT Alain, Mme DEVAURE Magali, M. LARDANS Thierry, Mme DUPUIS Karine, Mme ADAM Stéphanie, M. BOUHMAR Toufir, Mme PION Estelle, Mme CHABANE Hakima, M. LANCHON BREUIL Aurélien, M. CHAPLET Benjamin, Mme ANDRE Fanny, Mme DEMEUILLE Jennifer, Mme FERAY Kimbeurlee, M. KAÇAR Dilaver, M. AÑO Julio, conseillers municipaux.

Ont remis pouvoir : M. PATIN Cédric à M. ROBAT Christophe, M. SIMONIN Didier à Mme BREILAM Isabelle, M. D'ALMEIDA Horacio à Mme CHABANE Hakima.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme MASURIER Marie-Claude, Maire-adjointe, remplit les fonctions de secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'application Télérecours est accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Objet : Subvention aux coopératives scolaires – projets pédagogique 2026-2027

Le Conseil municipal,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le vote du Budget primitif 2026 de la Ville,

- **Considérant** la volonté de la ville de Maromme, dans son agenda 2030, de s'engager à promouvoir auprès des habitants les dispositifs de soutien à l'ascension sociale et permettre leur épanouissement,
- **Considérant** le rapport de présentation joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les subventions complémentaires pour les projets pédagogiques 2026-2027 de la façon suivante :

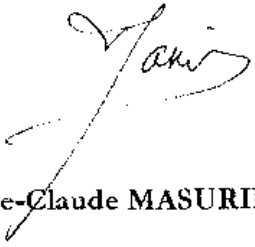
	Effectif	Montant participation de la Ville par enfant	Montant de la subvention
École élémentaire : classe de découverte			
Thérèse Delbos Élémentaire : Voyage linguistique Catalane Italie	54	130,00 €	7 020,00 €
Jules Ferry : Séjour sur les plages du débarquement	27	130,00 €	2 070,00 € Une déduction de 1 440,00 € est appliquée du montant initial de 3 510,00 €, au titre du projet 2024-2025 de médiation animale non réalisé
École maternelle : projet d'école			
Paul Fort : Créer et publier un journal d'école	71	5,00 €	355,00 €
Lucie Delarue Mardrus : Mise en œuvre du protocole lexique	112	5,00 €	560,00 €
Robert Desnos : Voyage dans le temps : développement et structuration du langage oral et écrit	111	5,00 €	555,00 €

Suivent les signatures pour extrait conforme
Fait et délibéré à Maromme, le 1^{er} octobre 2026

Le secrétaire de séance,

L'Adjointe au maire,




Marie-Claude MASURIER

Le Maire,




David LAMIRAY

Accusé de réception en préfecture
076-217604107-20261001-D20261015-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026

Acte certifié exécutoire,
Compte tenu de sa réception en Préfecture de Seine-Maritime, le 06/10/2026
Compte tenu de sa publication sur le site internet de la ville le 08/10/2026

Accusé de réception en préfecture
076-217604107-20261001-D20261015-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026

Acte certifié exécutoire,
Compte tenu de sa réception en Préfecture de Seine-Maritime, le **06/10/2026**
Compte tenu de sa publication sur le site internet de la ville le **08/10/2026**